

Covid-19 à la DGAC : civisme et professionnalisme pour des missions de service public

Face à l'évolution sanitaire liée au Covid-19 dans notre pays et aux annonces des Pouvoirs publics, la DGAC met en place des mesures afin d'assurer les missions régaliennes de l'État, la continuité territoriale entre les différents territoires de métropole et d'Outre-mer, et un minimum d'activité économique.

Un mois de mesures en évolution constante

Dès le mois de février et les premiers cas de mise en isolement de contrôleurs de retour de Chine ou d'Italie, le SNCTA travaille de manière coordonnée avec ses sections et les services de la navigation aérienne pour gérer au mieux les différents cas pratiques et leurs conséquences sur leurs collègues et leurs missions de service public.

Le *cluster* de l'Oise et de la base aérienne militaire de Creil, dont certains personnels travaillent en salle IFR à Roissy-Charles de Gaulle, ont alerté le SNCTA et la DSNA sur la nécessité d'anticiper davantage les différentes mesures à mettre en place en fonction de l'évolution de l'épidémie.

Faites remonter vos questions ou vos inquiétudes à vos représentants locaux ou à covid19@sncta.fr.

Plans de continuité d'activité (PCA)

Début mars, alors que la crise sanitaire s'amplifie dans l'Oise, l'organisme de Roissy-Le Bourget est le premier à établir un PCA. Élaboré en concertation avec le SNCTA, ce plan définit des mesures d'hygiène et opérationnelles telles que la mise en place d'un service minimum de crise ou le cloisonnement des équipes. L'objectif est à la fois d'assurer une continuité du service du contrôle à long terme et d'éviter les contaminations entre contrôleurs.

Dès lors, tous les organismes opérationnels de la DSNA, de Tahiti et de Nouvelle-Calédonie adaptent ce plan à leurs spécificités locales. Le SNCTA coordonne ce processus avec ses sections afin de garantir la meilleure cohérence

possible entre les centres et surtout de mettre en avant les bonnes pratiques des uns au bénéfice de tous.

Matériels sanitaires et opérationnels

Fort du maillage et de l'implication de ses représentants en CHSCT, et afin d'accélérer les procédures d'achat au niveau DO, le SNCTA a fait remonter la nécessité de doubler la fréquence de nettoyage des positions de contrôle et des locaux opérationnels ainsi que les besoins en gels hydro-alcooliques et lingettes désinfectantes. Par ailleurs, le SNCTA a demandé l'attribution de micro-casques individuels afin de limiter l'utilisation des micros collectifs.

Cloisonnement des équipes de contrôle

Pour réduire les risques de contamination, les organismes ont pour objectif la mise en place de tours de service visant différents niveaux de cloisonnement des contrôleurs :

- ☀ opérationnel : des cheminements spécifiques sont établis et évitent ceux des agents non-opérationnels ;
- ☀ inter-équipes : en salle, les équipes sont réduites en nombre et travaillent bien espacées. Le nombre de relèves est ramené au minimum : chaque équipe travaille par demi-journée sur des positions dédiées et n'est relevée qu'une seule fois par une autre équipe ;
- ☀ intra-équipe : les binômes, fixes, d'une même équipe se relèvent les uns les autres. Les centres organisés en horaires individuels sont réorganisés en petites équipes.

Parallèlement, les formations continues sont annulées, les remplacements et recyclages ne sont plus possibles et certains détachés sont réaffectés dans les équipes.

Maintien des mentions d'unité

La fin des recyclages, des stages et des immersions ont une incidence sur les 200 heures et les mentions d'unité ou linguistique.

Déjà saisies par le SNCTA, DSNA et DSAC devraient annoncer, à titre exceptionnel, des dérogations nécessaires aux maintiens des mentions.

En cette période de crise sanitaire, le SNCTA est pleinement mobilisé et coordonné avec ses sections pour élaborer les mesures inscrites dans les plans de continuité d'activité. Il apporte tout son soutien aux contrôleurs aériens dans l'exercice de leurs missions de service public.